

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Réuni le jeudi neuf novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRÉ.

CONVENTION POUR L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'Agence CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES à Bourges, afin que celle-ci réalise l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de la Commune concernant une étude diagnostique de l'assainissement collectif (convention n°C0339).

Le montant de la convention liée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 3 236.80 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de cette étude à l'Agence CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES et autorise Monsieur le Maire à signer la convention associée, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

EXAMEN DE DEVIS

- a) Le devis de l'Entreprise CASSIER pour la fourniture de 15 T de sable est accepté. Il s'élève à 464.40 € T.T.C.
- b) L'Entreprise Couverture Charpente de Nançay a établi un devis pour la réparation de la toiture de l'Église. Le montant est de 991.25 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- a) Monsieur le Maire analyse le rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et indique qu'il y a 524 abonnés, 49 132 m³ prélevés, que le rendement du réseau est de 99.95 % et que le prix du m³ est de 2.32 €.
- b) Monsieur le Maire analyse également le rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, à savoir : il y a 458 abonnés, 12.96 kms de réseau, 34 019 m³ traités. Le prix du m³ s'élève à 1.638 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces deux rapports qui seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

VIREMENTS DE CRÉDITS

Des virements de crédits seront effectués de l'article 60632 à l'article 673 pour la somme de 40.00 €.

CANTINE SCOLAIRE

- a) Convention avec la Commune de Vouzeron :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dénoncer la convention avec la Commune de Vouzeron pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire, ceci à compter du 1^{er} janvier 2024.

- b) Nouvelle convention pour la fourniture et la livraison de repas :

Madame FONTENY informe le conseil municipal que certains membres ont rencontré la Société Ansamble qui fournit et livre des repas. Leurs tarifs sont attractifs.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

De ce fait, le conseil décide, à l'unanimité, de diminuer le prix du repas facturé aux familles, à compter du 1^{er} janvier 2024 et de faire une grille de tarifs selon le quotient familial. Les tarifs sont fixés comme suit :

.../...

.../...

Libellés	≤ 339 €	Entre 339 € et 585 €	Entre 586 € et 904 €	≥ 905 €
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Enfant	2.25 €	2.75 €	3.35 €	3.45 €
Adulte	/	/	/	5.25 €

c) Convention avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon concernant la participation de cette dernière aux frais du repas de la cantine pris par les enfants de Neuvy scolarisés à Nançay et déjeunant à la cantine de Nançay. Pour l'année scolaire 2023-2024, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon versera 0.50 € par repas, jusqu'au 31 décembre 2023, du fait que nos tarifs seront en harmonie au 1^{er} janvier 2024. D'autre part, Nançay facturera uniquement aux familles dont les enfants déjeunent à la cantine scolaire de Nançay.

d) Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :

Le conseil décide de demander l'affiliation à la Caisse d'Allocations Familiales du Cher concernant les tarifs de la cantine scolaire avec un quotient familial et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce changement.

CRÉATION DE POSTE

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 21/35^{ème}.

AUGMENTATION DES LOYERS

Selon l'indice de référence des loyers, le montant du loyer d'un logement des écoles sera augmenté au 1^{er} novembre 2023 de 3.49 % et les 2 autres logements de 3.50 % au 1^{er} janvier 2024.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le montant demandé à France Télécom pour la redevance d'occupation du domaine public en 2023 sera de 2 128.49 €.

REMERCIEMENTS

Sologne Nature Environnement et la Fondation du Patrimoine remercient la Commune de la subvention qu'elle leur a octroyée.

INFORMATIONS

- ✓ Monsieur IMBAULT relate toutes les démarches effectuées avec le collectif concernant l'implantation d'une antenne pour la téléphonie. Plusieurs médias (TF1, France 3 Centre Val de Loire, France Bleu Berry...) et journaux (Le Berry Républicain, Libération, Le Figaro...) sont venus en mairie et ont fait un reportage ou un article dans la presse.
- ✓ Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 05 janvier 2024 à 18 h 30.
- ✓ Monsieur IMBAULT informe que la Commune a décidé de confier l'édition de l'agenda à l'Entreprise Copie-Tout à Romorantin-Lanthenay qui a des tarifs moins élevés pour les encarts publicitaires. Des courriers ont été adressés aux commerçants de Nançay et à nos fournisseurs pour leur demander de participer.
- ✓ Le Maire fait le point :
 - sur le ramassage des ordures ménagères et le tri sélectif,
 - sur la loi énergies renouvelables, les ZAN...50 hectares à se partager entre toutes les Communes du Pays Sancerre Sologne, soit 1 hectare pour chaque Commune car l'État ne veut plus de construction de maison individuelle avec terrain mais des immeubles,
 - sur le projet énergétique de la Mairie,
 - sur le PLUi,
 - sur les décors de Noël qui vont bientôt être installés.
- ✓ Monsieur BONNOT informe, que pour la fête de Berdigne Berdogne, il va fournir des photos anciennes du village et demande qu'une annonce soit insérée dans le mot du Maire afin que les habitants, qui ont des documents et qui acceptent de les prêter pour réaliser une exposition, s'inscrivent en Mairie.

Le Maire,